

REIGNAC-SUR-INDRE, le 28 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**le Lundi 7 novembre 2022 à 19h00.**

- Présentation de Virginie CORVAISIER, nouvelle Agente d'Accueil et de Gestion Administrative en charge de l'animation de l'équipe et des activités de la bibliothèque municipale
- Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement
- Opération Restructuration de l'immeuble 1 et 1bis rue du Gué Romain : Résiliation du lot 8 : Peinture Revêtements de sols
- Dossier « Méthamorphose » : choix de l'avocat pour ester en justice
- Admission en non-valeur
- Attribution de logement
- Demande de location de salle pour une activité professionnelle
- Modifications de crédits
  - ~ Point sur l'exécution à ce jour du budget 2022
  - ~ Projets d'investissement 2023
  - ~ Réflexion sur l'éclairage public
  - ~ Prochain spectacle NACEL à Reignac-sur-Indre
  - ~ Organisation de la Collecte Alimentaire
  - ~ Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Loïc BABARY.**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2022

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Olivier VERDONCK, Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Éric GUILLAUME-TELL, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS excusés** : Valérie POMMÉ a donné procuration à Christine BEFFARA, Chantal CHARTIER a donné procuration à Aurélie Roy.

**ABSENT** : //

Madame Carole GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

**Délibération n° 72/2022**

<b>Opération Restructuration de l'immeuble 1 et 1 bis rue du Gué Romain : résiliation du lot 8 : Peinture Revêtements de sols</b>
---

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Hartis retenue pour l'exécution du lot 8 : Peinture Revêtements de sols de l'Opération Restructuration de l'immeuble 1 et 1 bis rue du Gué Romain a fermé ses portes le 31 août 2022 et cela sans avoir terminé les travaux pour lesquels elle s'était engagée auprès de notre commune.

Ainsi cette entreprise est à ce jour sous le coup d'une liquidation, Monsieur le Maire indique avoir écrit au liquidateur par mail comme les services de ce dernier ont demandé, courriel resté sans réponse à ce jour.

Monsieur Verdonck, en charge de ses travaux notamment et avec l'aide de Soliha, Maître d'œuvre, a recherché de nouvelles entreprises de peinture et de nettoyage pour terminer les travaux et ce sont les entreprises PICTURA et AXXOME démarchées qui ont été retenues.

Monsieur le Maire indique que le coût des travaux réalisés par ces entreprises seront déduits des devis initialement produits par l'entreprise Hartis.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **DIT** que suite à la liquidation de l'entreprise HARTIS, le marché du Lot 8 est résilié avec cette dernière ;
- **RETIENT** l'entreprise PICTURA pour terminer les travaux du lot 8 : Peinture Revêtements de sols comme suit :
  - pour le logement locatif du 1<sup>er</sup> étage pour un montant de 1 698€00 HT soit 1 867€80 TTC et pour le nettoyage de ce chantier pour un montant de 115€00HT soit 126€50TTC
  - pour le local professionnel au rez-de-chaussée pour un montant de 760€HT soit 836€00 TTC
- **RETIENT** l'entreprise AXXOME pour réaliser le nettoyage de tout l'immeuble après travaux comme convenu dans le Lot 8 pour un montant de 840€HT soit 1008€00TTC

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*



Délibération n° 73/2022**Dossier « Méthamorphose » :  
choix de l'avocat pour ester en justice**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11/2022 dans laquelle le Conseil Municipal autorisait le Maire à ester en justice concernant le permis de construire modificatif déposé par la société Méthamorphose sur la commune de Courçay et tous autres recours. Il indique aux conseillers que sur proposition des élus de Courçay il a rencontré Maître DALIBARD Avocat à Tours, pour la défense des intérêts des deux communes. Il propose au Conseil de désigner Maître DALIBARD comme avocat de la commune dans cette affaire.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **ACCEPTÉ** d'être représenté par Maître DALIBARD pour faire valoir ces intérêts ;
- **CHARGE** le maire de demander une prise en charge de tout ou partie des frais engendrés par cette procédure auprès de la protection juridique souscrite par la commune auprès de la SMACL.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*



**Délibération n° 74/2022****Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire indique que les services de la Trésorerie de Loches lui ont indiqué ne pas avoir pu procéder au recouvrement de la somme de 26€05 due par un parent d'élève, qui a déménagé depuis, concernant des repas pris à la cantine scolaire et demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de passer cette somme en non-valeur.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n°117 exercice 2019 pour un montant de 26€05
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*



**Délibération n° 75/2022****Loyer du logement 1 bis rue du Gué Romain**

Monsieur le Maire indique que les travaux de Restructuration de l'immeuble sis 1 et 1 bis Rue du Gué Romain seront terminés dans les jours qui viennent aussi propose-t-il dès maintenant d'en fixer le loyer afin d'éviter une perte de temps et de pouvoir proposer des visites pour le louer dès que possible.

Il rappelle que ce logement est un F3 à l'étage avec une place de parking dédiée et un jardinet en rez-de-chaussée. Il demande aux conseillers de considérer l'inconvénient que représente l'escalier pour accéder au logement lors de son ameublement.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **FIXE** le loyer mensuel à 460€ + 18€ de charges mensuelles également.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*



**Délibération n° 76/2022****Demande de location de salle pour une activité professionnelle**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une habitante de Reignac-sur-Indre qui développe son activité professionnelle sur le thème du bien-être, sur la commune, et souhaiterait louer une salle pour continuer son développement.

La salle de danse au-dessus de la salle des fêtes des 3 Abeilles lui conviendrait parfaitement puisqu'elle l'utilise déjà en tant que prestataire de l'association PUZZLE pour proposer des ateliers de méditation notamment.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **ACCEPTE** la location à raison de 30€ par séance où la salle de danse sera utilisée,
- **DIT** que le locataire devra donner son planning d'occupation de la salle au trimestre, et au moins 1 mois avant la première date d'utilisation du trimestre suivant,
- **DEMANDE** à ce que les clefs soient récupérées auprès de l'association Puzzle sans mise à disposition permanente.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*



**Délibération n° 77/2022****Modifications de crédits et ouverture d'opération d'investissement**

Monsieur le Maire indique que la Caisse d'Allocations Familiales a donné son accord pour subventionner à hauteur de 4354€ les travaux pour la création d'un Espace de vie Sociale dans l'immeuble sis 32 rue des Sabotiers. Cependant il précise que le peintre qui avait remporté la mise en concurrence est celui qui est en liquidation judiciaire sur les travaux de l'Immeuble du Gué Romain, aussi de nouveaux devis ont été demandés à différentes entreprises et les prix ne sont plus du tout les mêmes aussi convient-il de rajouter des crédits à cette opération.

Il rappelle ensuite que le conseil municipal avait donné son accord pour le recrutement d'une collaboratrice afin d'animer la bibliothèque municipale. Celle-ci lui a présenté différents projets dont celui de créer un espace jeunes enfants à la bibliothèque qui nécessite l'achat de mobilier dédié. Si le conseil donne son accord il convient d'ouvrir une opération d'investissement avec un crédit de 1 000€ qui devrait suffire.

Monsieur Verdonck intervient pour expliquer que les crédits de l'opération n°100 Travaux École ont été dépensés pour l'installation des stores aux fenêtres comme prévu, mais que de nouveaux travaux sont apparus nécessaires après des fuites d'eau. En effet les deux fenêtres de toit de la salle d'art plastique ont fait leur temps et leurs montants en bois laissent passer l'eau, aussi là encore il conviendrait de rajouter un crédit de 3000€ à cette opération pour changer complètement les fenêtres de toit.

Monsieur Girault, adjoint en charge de la voirie, indique que pour réaliser les travaux de voirie comme prévu tous les ans cette année un diagnostic amiante a été nécessaire et que cela nécessite l'ajout de 1200€ à l'opération n°164 Voirie.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **DIT** que les crédits au budget 2022 sont modifiés comme suit :

**Section investissement**

Opération n°131- Réserve foncière / compte 2118 : - 10 000€

Opération n°295 - Aménagement Espace de vie Sociale / compte 21313 : + 5 000€

Ouverture Opération n°278 - Mobilier bibliothèque / compte 21848 : + 1 000€

Opération n°100 - Travaux École / compte 21312 : +2 800€

Opération n°164 - Voirie / compte 2151 : + 1 200€

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*



Délibération n° 78/2022**Modification des horaires d'éclairage public**

Monsieur le Maire indique que la dernière modification date de novembre 2015 où le Conseil Municipal avait déjà décidé de faire des économies d'énergies en réduisant d'une demi-heure matin et soir l'éclairage public. Le sujet revient aujourd'hui à l'ordre du jour du fait des énormes augmentations du coût de toutes les énergies, ainsi Monsieur le Maire demande-t-il à l'assemblée si elle souhaite diminuer de nouveau les tranches horaires d'éclairage.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 12 votants, 12 Pour)

- **DÉCIDE** de conserver un allumage de l'éclairage public dès 6h30 avec une extinction automatique en fonction de la luminosité naturelle plus tard dans la matinée ;
- **DÉCIDE** de diminuer d'une heure le soir l'éclairage avec un allumage automatique en fonction de la tombée de la nuit et une extinction prévue à 21h30 (au lieu de 22h30 en ce moment) ;
- **DÉCIDE** que cette modification d'horaires interviendra dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022 sous réserve des possibilités d'intervention de l'entreprise prestataire.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/11/2022  
et de la publication le 16/11/2022*





### Questions diverses

Madame Virginie CORVAISIER, embauchée depuis le 5 septembre dernier, se présente à l'assemblée municipale et explique ses fonctions au sein du secrétariat de Mairie et également au sein de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire explique que malgré l'ordre du jour comportant un point sur la taxe d'aménagement celui-ci ne sera pas débattu pour l'instant sur la demande de la communauté de communes mais certainement en début d'année 2023.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'installation d'un nouveau commerçant pour vendre des sushis certainement le mercredi soir sur notre commune, bien entendu un accord a été donné, le commerçant nous préviendra quand il pourra débiter son installation.

Le marchand de fruit et légumes a cessé son activité de vente de primeur, la municipalité recherche donc d'autres commerçants.

Monsieur le Maire fait un point sur l'exécution du budget au 30 octobre 2022 sur dix mois.

Monsieur le Maire propose une liste d'investissements qui pourraient être envisagés l'année prochaine.

En l'absence de Madame Pommé, Christine Beffara rappelle le prochain spectacle proposé par NACEL, un concert des Ghillies donc de la musique irlandaise.

Elle poursuit avec le sujet de la Banque Alimentaire et recherche des volontaires parmi le conseil municipal pour tenir les deux permanences samedi 26 et dimanche 27 novembre 10h à 12h.

Elle indique dans un tout autre cadre, qu'un appartement pédagogique est installé à l'adresse Les Bas Clos à Loches pour apprendre à faire des économies d'énergies. L'accueil a lieu sur rendez-vous du lundi au vendredi.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Fond De Solidarité Rurale pour aider au financement des travaux de rénovation du logement sis au 28A rue des Sabotiers sous réserve de l'obtention des devis.

Il indique que le Congrès des Maires aura lieu le mercredi 7 décembre au Vinci à Tours.

Il informe l'assemblée que le Poney Club des Cours a été mis en valeur car ces membres ont ramené des médailles d'Argent et d'Or.

Mr le Maire informe qu'il va nommer Monsieur Olivier Verdonck Correspondant Incendie et Secours, comme le prévoit article 2 du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

Mme Beffara fait le point sur le nouveau CMJ avec deux départs Mademoiselle le Jeune Maire Charlotte Leroy et Camille Oyono, et l'arrivée de nouveaux membres. Une nouvelle élection a eu lieu et Mademoiselle Justyne LE TIEC a été élue Maire du CMJ.

L'assemblée générale de l'APE a eu lieu et une nouvelle présidente Madame Laetitia CATTART a été élue. De nouveaux membres se sont joints à leur équipe.

Madame Beffara indique que la réunion du conseil d'administration du Collège Alcuin a eu lieu, ainsi que la réunion du Conseil de l'École du Grand Platane.

La première Adjointe poursuit avec un point sur l'urbanisme et notamment les dossiers de permis de construire de la maison médicale et de la pharmacie.

Monsieur Hureau s'est rendu à la réunion développement économique le 24 octobre dernier où un point a été fait sur les projets suivis par le service économique de la CCLST. Depuis le début de l'année ce sont 650 contacts qui ont été établis avec des entreprises aidées dans leur création, leur développement ou leurs difficultés. Le service développe en ce moment une campagne « actifs sortants » visant à attirer les salariés sur le territoire de Sud

Touraine. Les chiffres indiquent que 8000 actifs quittent chaque jour le territoire pour aller travailler en dehors, contre 4000 dans le sens inverse. Il faut s'employer à renverser cette tendance en faisant connaître les entreprises locales et en incitant les salariés à vivre dans un espace de vie agréable sans contrainte de déplacements. Grâce à cette campagne, le service a reçu en quelques semaines 172 CV pour 450 offres d'emplois proposées par 70 entreprises. De nouveaux tarifs pour le prix des terrains des zones d'activités sont évoqués. Ils se rapprocheraient des tarifs pratiqués dans les communautés de communes de la vallée de l'Indre et de Bléré. Le but n'est pas d'éloigner les entreprises qui souhaitent s'installer en sud Touraine, mais au contraire de casser l'image de territoire rural pauvre. Les chiffres définitifs seront présentés au bureau de la CCLST.

Le fond de concours « dernier commerce » a été utilisé dans le cadre d'une dizaine de projets. Trois nouveaux sont en cours. NB : l'épicerie de Reignac fait partie des 18 commerces d'intérêt communautaire. Les aides régionales pour les projets immobiliers d'entreprises évoluent (la Région n'interviendra plus en complément de l'aide communautaire) ce qui risque de contraindre nos budgets. Néanmoins, le cap sera maintenu, dans un contexte de tout façon restreint (compte tenu de la situation économique actuelle, il y a une certaine prudence au niveau d'éventuels projets d'entreprises).

Un cahier des charges sur l'étude de « l'évaluation de la politique économique » a été présenté. Un bureau d'étude spécialisé sera consulté sur la base de ce cahier des charges pour viser à être encore plus performant dans le développement économique du territoire. Le dossier complet sera envoyé prochainement aux membres de la commission pour avis. Enfin, dans les points divers ont été évoqués les panneaux de commercialisation de la CCLST, installés un peu partout sur le territoire pour continuer d'attirer les entrepreneurs.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu mardi 6 décembre 2022 à 19h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures.

Le présent feuillet clôture la séance du 06 novembre 2022 comportant les délibérations :

**72/2022** – Décisions budgétaires (7.1) - **Opération Restructuration de l'immeuble 1 et 1 bis rue du Gué Romain : résiliation du lot 8 : Peinture Revêtements de sols**

**73/2022**– Décision d'ester en justice (5.8) - **Dossier « Méthamorphose » : choix de l'avocat pour ester en justice**

**74/2022** – Décisions budgétaires (7.1) - **Admission en non-valeur**

**75/2022** – Décisions budgétaires (7.1) - **Loyer du logement 1 bis rue du Gué Romain**

**76/2022** – Autres actes de gestion du domaine privé (7.1) - **Demande de location de salle pour une activité professionnelle**

**77/2022** – Décisions budgétaires (7.1) - **Modifications de crédits et ouverture d'opération d'investissement**

**78/2022** – Actes de gestion du domaine public (3.5) - **Modification des horaires d'éclairage public**

Prénom et Nom	Signature
Loïc BABARY	
Carole GIRAUD	

